





Montan et Segura les 22 et 23 janvier et le 6 avril; il était égale-

« Don Manuel de Iglesias, lieutenant-colonel gradué, attaché à

« Certifié que me trouvant à Bayonne de France dans le mois

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville se présenta à moi avec

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

Eh! bien, va pour le malheur! va, pour cette flétrissure

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

Après avoir donné au jury les avertissements prescrits

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

L'instruction a eu pour résultat de modifier les faits qu'

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

CHRONIQUE

PARIS, 14 AOUT.

— L'audience de la 1<sup>re</sup> chambre du Tribunal a été trou-

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

« M. D. Victor-Vincent d'Equueville, lieutenant

VENTE IMMOBILIERE

AUDIENCE DES CRIÉES

Paris MAISONS Etude de M<sup>e</sup> FURCY-LAPERCHÉ, avoué,

1<sup>o</sup> D'une très belle maison à Paris, boulevard Montmartre, n<sup>o</sup> 12,

2<sup>o</sup> De la Cour des Bleus, rue Saint-Denis, n<sup>o</sup> 268, enclos de la Tri-

3<sup>o</sup> D'une maison, rue Saint-Denis, n<sup>o</sup> 252.

4<sup>o</sup> On conservera sur le prix 49,140 fr. pendant l'existence d'une rente

5<sup>o</sup> On conservera sur le prix 40,000 fr. pendant la rente viagère, et si

Paris QUATRE MAISONS Etude de M<sup>e</sup> GAMARD, avoué à Paris, rue Notre-

1<sup>o</sup> Maison rue des Champs, 24. Mise à prix, 15,000 fr.

2<sup>o</sup> Maison même rue, 23. Mise à prix, 1,000

3<sup>o</sup> Maison rue de Bezon, 22. Mise à prix, 6,000

4<sup>o</sup> Et 13 pièces de terre en 4 lots. Mise à prix ensemble, 1,250

JURISPRUDENCE GÉNÉRALE DU ROYAUME

BUREAUX: Rue de Seine, N. 30.

M. FAIVRE, Ancien Magistrat, DIRECTEUR.

M. Daloz, député, ancien président de l'Ordre des Avocats à la Cour de cassation, vient de faire paraître le SEPTIÈME volume de la nouvelle édition de la JURISPRUDENCE GÉNÉRALE DU ROYAUME en matière civile, commerciale, criminelle, administrative et d'économie publique.

MALADIES DES OS: TUMEURS-BLANCHES ET CARIE.

Guérison assurée, même après que tous les traitements ont échoué; rue Hauteville, 57.

LISTE de quelques personnes auxquelles on peut s'adresser pour avoir des renseignements sur les guérisons obtenues par ce nouveau traitement: M. THOMAS, propriétaire, administrateur du bureau de bienfaisance du 5<sup>e</sup> arrondissement, faubourg Saint-Denis, 80 et 82; M. CARRE, sous-chef au ministère des finances; MM. Richer père et fils, et M. SENART, employés au même ministère; M. PION, employé au Timbre royal; M. LEYS, tapissier, rue de Suresnes, 29; M. LEON CAMUS, lithographe, rue du Chaume, 8; M<sup>me</sup> HENRY, couturière, rue Coquenard, 3; M. RENAUD, fabricant de bronzes et pendules, rue Culture-Sainte-Catherine, 52.

DENTS ET DENTIFIERS FATTET

NE CONFONDEZ PAS... C'est toujours et uniquement RUE DES PETITS-AUGUSTINS, N. 11.

qu'on trouve à Paris, depuis 1793, le véritable Rob anti-syphilitique de Lafacteur, approuvé et autorisé en 1778 et 1780. L'ancienne maison Lafacteur se recommande par la possession patrimoniale du véritable Rob et par soixante-huit années de soins consciencieux donnés à la fabrication et à l'administration méthodique de ce remède, c'est-à-dire avec le régime particulier approuvé par la Société royale de Médecine en 1780.

Le remède et la Méthode-Lafacteur réunis guérissent les maladies syphilitiques les plus graves, les plus invétérées, sans récidives. Il faut donc être sûr de prendre véritablement le Rob, et ne pas se contenter de l'étiquette des bouteilles et du titre du livre. Le véritable Rob s'est toujours vendu 25 francs la bouteille, emballage compris. Il faut de six à douze bouteilles, suivant l'ancienneté, la gravité de la maladie.

La maison Lafacteur se borne aux considérations suivantes, qu'elle livre à la conscience de MM. les médecins et de MM. les pharmaciens français et étrangers.

Elle a été justifiée la conservatrice fidèle du Rob anti-syphilitique; seule, elle en a constamment pris la défense, préférant la réputation de son remède à des engagements que lui conseillaient ses intérêts particuliers.

Soixante-huit ans de soins donnés à un seul médicament, par une famille dont il est le patrimoine, devaient produire l'important changement constaté en 1838, 39, 40, 41 et années suivantes, par plusieurs médecins, pharmaciens et chimistes qui ont visité le laboratoire de la maison Lafacteur et goûté ses produits (1).

(1) MM. ANDRÉ, pharmacien de l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, à Paris. — RAGET, pharmacien à Paris. — BARROU fils, id. — BARTHÉLEMY, chirurgien à l'hôpital militaire du Gros-Caillou, à Paris. — BÉRAL, pharmacien, connu pour la préparation d'extraits qu'il propose comme la base de plusieurs sirops. — BERNARD DESROSE, pharmacien à Paris. — BLONDEAU, id. — BOISSEL, id. — BOUCHARLAT, pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu. — F. BOUDET, pharmacien à Paris. — BOUFRON-CHARLARD, membre de l'Académie royale de médecine, du conseil de salubrité. — CAVENTIOL, membre de l'Académie royale de médecine, professeur à l'école de pharmacie. — CORIOL, pharmacien à Paris. — DESRUÈLLES, docteur en médecine, ex-professeur à l'Hôpital du Val-de-Grâce. — DUBAIL, pharmacien à Paris. — DUCLOU, idem. — DURO-

solidement fixés dans la bouche, sans le secours de crochets ni de ligatures qui détraquent toujours les bons dents. — APERÇU sur les dangers des dents à pivots, à crochets et à ressorts, et à crochets. — En vente chez tous les libraires. Prix: 1 franc. Ouvrage présenté à l'Académie des Sciences et à l'Académie de Médecine, par G. FATTET, inventeur des DENTS à crochets ou DENTS à succion, rue Saint-Honoré, n. 363. — ECOLE SPÉCIALE POUR LES JEUNES GENS QUI SE DESTINENT À L'ART DU DENTISTE.

Aujourd'hui le Rob, joint à une composition purement végétale, à une constante efficacité, les qualités physiques que MM. les médecins recherchent dans les préparations dont ils prescrivent un long usage à leurs malades. — La vue, l'odorat, le goût, n'y découvrent plus rien qui les blesse.

Le Rob de la maison Lafacteur jouit donc d'une estime méritée à tous égards. Son mode de fabrication raisonnée en fait un médicament supérieur à tout ce que la pharmacie française débite.

MM. les médecins, pharmaciens et commissionnaires français et étrangers sont admis à visiter le laboratoire de la Maison Lafacteur.

SIEZ, idem. — GUILBERT, docteur en médecine, professeur à l'école de pharmacie. — GUILLEBERT, chirurgien principal à l'hôpital militaire de Bordeaux. — HOTTOT, pharmacien à Paris. — LABARRAQUE, pharmacien, membre de l'Académie royale de médecine, du conseil de salubrité. — LÉCANU, membre de l'Académie royale de médecine, du conseil de salubrité, professeur à l'école de pharmacie. — LE-MARCHAND (Constant), docteur en médecine. — LOURADOUR, pharmacien à Paris. — MOUSSU, idem. — MOUTILLARD, pharmacien, connu pour la préparation en grand de la Thériaque, suivant la formule de l'école de pharmacie. — PAGE, pharmacien à Paris. — PIRON, médecin principal des armées. — QUEVENNE, pharmacien en chef de l'hôpital de la Charité. — QUENTIN, pharmacien à Paris. — QUESNEVILLE, docteur en

Elle ne vend pas seulement un remède, elle le fabrique. Elle ne se borne pas à le dire, à l'imprimer, elle le prouve en montrant aux gens de l'art les appareils employés à la préparation du Rob.

Les concurrents de la Maison Lafacteur ne pourraient en faire autant; en effet, ce sont des boulangers qui n'ont pas de four!

Quant à l'instruction pratique, Méthode-Lafacteur, elle n'a pas changé. — Ses prescriptions n'ont pas reçu d'additions; les difficultés du régime sont exposées avec la même franchise en 1847 qu'en 1778.

Les considérations commerciales viennent toujours après ce qu'exige l'intérêt des malades, leur guérison radicale.

La maison Lafacteur vend son Rob... mais elle le refuse à toute personne qui ne veut pas ou ne peut pas suivre le régime. Ce serait tromper les malades que d'agir autrement.

L'esprit de boutique ne domine pas l'ancienne maison Lafacteur; jamais elle ne sacrifiera à l'industrialisme du jour. médecine, pharmacien chimiste, directeur de la Revue scientifique. — RICHARD, pharmacien à Paris. — ROGNETTA, docteur en médecine, connu pour ses travaux chimiques. — SUGUIN, pharmacien, connu pour le vin de quinquina. — SUBEIRAN, membre de l'Académie royale de médecine, professeur à l'école de pharmacie, pharmacien en chef à la pharmacie centrale. — THIRIAUX, pharmacien de l'hôpital du Val-de-Grâce. — VEE, pharmacien à Paris.

ENTREPRISE SPÉCIALE DES ANNONCES

POUR TOUS LES JOURNAUX DE PARIS, DES DÉPARTEMENTS ET DE L'ÉTRANGER. S'adresser à M. NORBERT ESTIBAL, Fermier d'Annonces de plusieurs Journaux, rue Vivienne, 53, à Paris.

La nomenclature des Journaux des départements est envoyée franco en en faisant la demande par lettre affranchie à M. NORBERT ESTIBAL.

Convocation d'Actionnaires. AVIS. — MM. les actionnaires de la société des Glacières réunies de Saint-Ouen, Gentilly et dépendances, sont prévenus que le dividende du premier semestre de l'année 1847, échu le 31 juillet dernier, se paiera tous les jours à partir du 25 août présent mois, au siège de l'établissement rue Grange-Batelière, 4, de midi à 4 heures.

LE CHOCOLAT MÈNIER Comme tout produit avantageusement connu, a excité la cupidité des contrefacteurs; si forme particulière et ses enveloppes ont été copiées, et les emballages dont il est revêtu ont été remplacés par des dessins auxquels on s'est efforcé de donner la même apparence. Les amateurs de cet excellent produit voudront bien exiger que le nom de MÉNIER soit sur les étiquettes et sur les tablettes.

Varices, Bas Le Perdrict. Traitement et guérison. — 78, Faubourg Montmartre, et les pharmacies des départements.

Maladies secrètes. GUÉRISON PROMPTE, RADICALE ET PEU COUTEUSE par le traitement du Docteur C<sup>H</sup> ALBERT Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales. Rue Montorgueil, 21. Consultations gratuites. TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE. (Affr.)

MEDICINE VÉTÉRAIRE, PATENTÉE EN ANGLETERRE. Ce remède, d'un usage facile, est sous forme de bols, et agit radicalement les maladies des CHEVAUX, BOEUFs et VACHES. Il jouit d'une grande réputation dans les trois royaumes où il est généralement employé par les éleveurs et vétérinaires. Dépôt général chez M. ARTHAUD, pharmacien, rue Louis-le-Grand, 31 bis, près le boulevard des Capucines, à Paris.

ANNONCES-OMNIBUS A céder, bonne affaire de de bit de tabac, dans un des beaux quartiers. Emplacement commode pour épicerie, liquors, etc. S'adresser rue des Lions-Saint-Paul, 5.

Ventes mobilières. VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Etude de M<sup>re</sup> JACQUIN, huissier à Paris, rue des Bons-Enfants, 29. En une maison sise à Paris, rue Neuve-St-Eustache, 23. Le mercredi 18 août 1847. Consistant en tables, chaises, glaces, appareils à gaz, divans, billards, etc. Au comptant. (3289)

MOUTARDE BLANCHE. Remède simple qui opère des guérisons frappantes en produisant les effets et après le passage de bonnes digestions qui donnent de bons humeurs, il chasse les humeurs viciées par les selles qu'il rend faciles et abondantes, il en résulte la disparition parfaite du sang qui évite les saignées et enlève de vrais prodiges. Prix: 2 fr. le kilo; l'ouvrage: 1 fr. 50. — Dépôt, chez DIDIER, au Palais-Royal, 32. (V. la Gazette des Tribunaux du 2 juillet.)

MALADIES DES CHIENS. POUDDRE DE HEMEL, connue depuis 70 ANS comme le meilleur remède contre les maladies de ces animaux 60 c. le paq. (avec l'inst. Ph. r. Dauphine, 38, Paris. SE MÉPRISER D'UNE CONTREFAÇON qu'un nommé LIN-ROCHE de Saint-Just (Dordogne), ex élève de cette ph., fait annoncer sous le nom de POUDDRE DE VATRIN, et qui s'est vendu f. le paq au public.

De vins, traiteur, route de Fontainebleau, 21, commune de Gentilly, nommé M. Charpentier, juge-commissaire, et M. Blet, rue des Bons-Enfants, 32, syndic provisoire (N° 7496 du gr.).

DECES et INHUMATIONS. Du 12 août. — Mme Perré, 62 ans, rue Poissonnière, 23. — Mlle Bacon, 27 ans, rue Chabrol, 12. — M. Divin, 48 ans, rue de Valenciennes, 143. — Mlle Perrot, 35 ans, rue de Valenciennes, 22. — Mlle Perrot, 63 ans, à l'église Saint-Paul, 8. — Mme Perrot, 63 ans, rue de Valenciennes, 22. — M. Bernard, 83 ans, petite rue Taranne, 1. — M. Adam, 83 ans, boulevard Montparnasse, 33. — M. Danzelet, 37 ans, rue Percée-Saint-André-des-Arts, 1. — M. Chancel, 45 ans, rue Neuve-Saint-Médard, 1.

Etude de M<sup>re</sup> CHEVALIER, huissier à Paris, rue du Faubourg-Montmartre, 15. En une maison sise à Paris, rue Grange-Batelière, 4, de midi à 4 heures. Consistant en tables, chaises, glaces, appareils à gaz, divans, billards, etc. Au comptant. (3290)

Entre les associés depuis le 20 septembre dernier, est fixé à cinq années qui remonteront à ladite époque. Et si un associé a apporté à la société une somme de 1,000 fr. en marchandises et outils, plus ses connaissances commerciales. De son côté la demoiselle Emig a apporté et fait assés entrer en société une somme de 2,200 fr.

La société sera gérée et administrée par M. George Hardtmuth, qui en conséquence aura seul la signature sociale. Et si un associé a apporté à la société une somme de 1,000 fr. en marchandises et outils, plus ses connaissances commerciales. De son côté la demoiselle Emig a apporté et fait assés entrer en société une somme de 2,200 fr.

De vins, traiteur, route de Fontainebleau, 21, commune de Gentilly, nommé M. Charpentier, juge-commissaire, et M. Blet, rue des Bons-Enfants, 32, syndic provisoire (N° 7496 du gr.).

DECES et INHUMATIONS. Du 12 août. — Mme Perré, 62 ans, rue Poissonnière, 23. — Mlle Bacon, 27 ans, rue Chabrol, 12. — M. Divin, 48 ans, rue de Valenciennes, 143. — Mlle Perrot, 35 ans, rue de Valenciennes, 22. — Mlle Perrot, 63 ans, à l'église Saint-Paul, 8. — Mme Perrot, 63 ans, rue de Valenciennes, 22. — M. Bernard, 83 ans, petite rue Taranne, 1. — M. Adam, 83 ans, boulevard Montparnasse, 33. — M. Danzelet, 37 ans, rue Percée-Saint-André-des-Arts, 1. — M. Chancel, 45 ans, rue Neuve-Saint-Médard, 1.

Sociétés commerciales. Cabinet de M. E. FOLLIERE, avocat, receveur de rentes, 10, rue N.-des-Victoires. D'un acte sous seings privés, en date à Paris du 31 juillet 1847, enregistré audit lieu le même jour, par de Lestang, folio 1, verso, case 3, au droit de 2 fr. 50 c., fait double entre M. Louis ARNAL, négociant, demeurant à Paris, rue Madame, 18, et une personne nommée audit acte, associée commanditaire, il appert: qu'il a été formé entre les susnommés une société en nom collectif à l'égard dudit sieur Arnal, et en commandite à l'égard de la personne susdésignée; que ladite société a pour objet l'exploitation du commerce de chaussettes; et autres articles concernant le culte; que la raison de commerce de la dite société sera ARNAL et Ce, et que le siège de la dite société sera à Paris, rue de Valenciennes, 18; que la durée de ladite société sera de six années, qui commenceront à partir du jour du dépôt dudit acte au greffe du Tribunal de commerce du département de la Seine, et finiront à pareil jour de l'année 1857; que ledit sieur Arnal aura la signature sociale, dont il ne pourra faire usage que pour les affaires de la dite société; et que le fonds social sera composé: 1<sup>o</sup> d'un crédit de 10,000 fr. ouvert par ledit commanditaire audit sieur Arnal dans la maison Fabien Serret, 2<sup>o</sup> d'un autre crédit de 10,000 fr. que M. Serret ouvrira audit sieur Arnal, indépendamment de celui ci-dessus; 3<sup>o</sup> du mobilier pour l'exploitation dudit commerce; 4<sup>o</sup> et enfin des marchandises en magasin, s'élevant à 20,000 fr., sauf l'inventaire estimatif qui en sera fait ultérieurement.

Entre les associés depuis le 20 septembre dernier, est fixé à cinq années qui remonteront à ladite époque. Et si un associé a apporté à la société une somme de 1,000 fr. en marchandises et outils, plus ses connaissances commerciales. De son côté la demoiselle Emig a apporté et fait assés entrer en société une somme de 2,200 fr.

Entre les associés depuis le 20 septembre dernier, est fixé à cinq années qui remonteront à ladite époque. Et si un associé a apporté à la société une somme de 1,000 fr. en marchandises et outils, plus ses connaissances commerciales. De son côté la demoiselle Emig a apporté et fait assés entrer en société une somme de 2,200 fr.

De vins, traiteur, route de Fontainebleau, 21, commune de Gentilly, nommé M. Charpentier, juge-commissaire, et M. Blet, rue des Bons-Enfants, 32, syndic provisoire (N° 7496 du gr.).

DECES et INHUMATIONS. Du 12 août. — Mme Perré, 62 ans, rue Poissonnière, 23. — Mlle Bacon, 27 ans, rue Chabrol, 12. — M. Divin, 48 ans, rue de Valenciennes, 143. — Mlle Perrot, 35 ans, rue de Valenciennes, 22. — Mlle Perrot, 63 ans, à l'église Saint-Paul, 8. — Mme Perrot, 63 ans, rue de Valenciennes, 22. — M. Bernard, 83 ans, petite rue Taranne, 1. — M. Adam, 83 ans, boulevard Montparnasse, 33. — M. Danzelet, 37 ans, rue Percée-Saint-André-des-Arts, 1. — M. Chancel, 45 ans, rue Neuve-Saint-Médard, 1.

Par acte sous signature privée en date du 4 août 1847, enregistré le 7 août suivant, fait entre M. Ange-Joseph-Léon DE GIVODAN et Mlle Jenny DRAGON DE MAGNY, demeurant le premier au siège de la société, rue Montigny, 6, et la seconde rue des Moulins, 10, et les commanditaires y dénommés: Mlle de Magy cesse de faire partie de la dite société connue sous la raison J. DE MAGNY et Ce, et M. de Givodan reste seul et unique gérant de la société, dont la raison sociale sera désormais L. DE GIVODAN et Ce.

Entre les associés depuis le 20 septembre dernier, est fixé à cinq années qui remonteront à ladite époque. Et si un associé a apporté à la société une somme de 1,000 fr. en marchandises et outils, plus ses connaissances commerciales. De son côté la demoiselle Emig a apporté et fait assés entrer en société une somme de 2,200 fr.

Entre les associés depuis le 20 septembre dernier, est fixé à cinq années qui remonteront à ladite époque. Et si un associé a apporté à la société une somme de 1,000 fr. en marchandises et outils, plus ses connaissances commerciales. De son côté la demoiselle Emig a apporté et fait assés entrer en société une somme de 2,200 fr.

De vins, traiteur, route de Fontainebleau, 21, commune de Gentilly, nommé M. Charpentier, juge-commissaire, et M. Blet, rue des Bons-Enfants, 32, syndic provisoire (N° 7496 du gr.).

DECES et INHUMATIONS. Du 12 août. — Mme Perré, 62 ans, rue Poissonnière, 23. — Mlle Bacon, 27 ans, rue Chabrol, 12. — M. Divin, 48 ans, rue de Valenciennes, 143. — Mlle Perrot, 35 ans, rue de Valenciennes, 22. — Mlle Perrot, 63 ans, à l'église Saint-Paul, 8. — Mme Perrot, 63 ans, rue de Valenciennes, 22. — M. Bernard, 83 ans, petite rue Taranne, 1. — M. Adam, 83 ans, boulevard Montparnasse, 33. — M. Danzelet, 37 ans, rue Percée-Saint-André-des-Arts, 1. — M. Chancel, 45 ans, rue Neuve-Saint-Médard, 1.